

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2024

IV- FINANCES

Rapport n°1 : BUDGET ANNEXE ZAC DE CARGET **Décision Modificative n°1**

Madame la Présidente précise qu'une écriture comptable est nécessaire pour accepter notamment la subvention du Syndicat "Territoire d'Énergie du GERS", ainsi que la prise en compte de divers postes de dépenses (Défense incendie, panneaux signalétiques...) est nécessaire.

C'est pourquoi il vous est demandé de vous prononcer sur la Décision Modificative N°1 ci-jointe relative au budget annexe de la ZAC du CARGET.